



## GROUPE WSP GLOBAL INC.

# ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

Le 7 mai 2020 à 11h00 heure de l'est

## RÈGLES DE CONDUITE ET PROCÉDURES

Bienvenue à l'assemblée annuelle des actionnaires (l'« **assemblée annuelle** ») de Groupe WSP Global Inc. (la « **Société** »). Nous souhaitons organiser une réunion annuelle juste et informative. Veuillez respecter les règles de conduite et procédures suivantes.

1. Les règlements administratifs de la Société décrivent les exigences relatives aux assemblées de nos actionnaires et le président de l'assemblée annuelle tiendra l'assemblée conformément à ces exigences.
2. Nous suivons strictement l'ordre du jour pendant la conduite de la réunion. Les questions devant être traitées à l'assemblée sont les questions énoncées dans la circulaire de sollicitation de procurations et l'avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires daté du 3 avril 2020.
3. Seuls les actionnaires inscrits (et les fondés de pouvoir dûment nommés) qui détenaient des actions à la clôture des registres du 25 mars 2020 sont habilités à voter lors de leur participation à l'assemblée annuelle virtuelle en se connectant à la webdiffusion à l'adresse [www.virtualshareholdermeeting.com/WSP2020](http://www.virtualshareholdermeeting.com/WSP2020). Si vous êtes un actionnaire, veuillez-vous connecter en tant qu'actionnaire en saisissant le numéro de contrôle à 16 chiffres que vous avez reçu avec vos documents de procuration. Si vous êtes un fondé de pouvoir, veuillez-vous connecter en tant que fondé de pouvoir en inscrivant le nom exact de l'actionnaire que vous représentez ainsi que le numéro d'identification de fondé de pouvoir à huit caractères. Si vous avez voté vos actions avant le début de l'assemblée annuelle, votre vote a été reçu par les scrutateurs de la Société et il n'est pas nécessaire de voter ces actions lors de l'assemblée annuelle, sauf si vous souhaitez révoquer ou modifier votre vote.
4. Le vote sera ouvert pendant la durée de la partie formelle de l'assemblée annuelle. Le président de l'assemblée annuelle indiquera clairement l'ouverture et la fermeture du vote.
5. Seuls les actionnaires inscrits, les fondés de pouvoir dûment nommés, les employés-actionnaires et les actionnaires non-inscrits sont autorisés à poser des questions à travers le champ « *posez une question* » affiché à l'écran et en cliquant sur « *soumettre* ».
6. Lorsque vous vous adressez à la réunion, soyez bref et précis autant que possible, afin de respecter à la fois les contraintes de temps et les autres actionnaires.
7. La Société offre également un numéro de conférence téléphonique sans frais aux actionnaires qui préfèrent poser verbalement une question à l'assemblée. Pour participer à la conférence téléphonique, veuillez composer le numéro indiqué à l'écran une fois connecté via la plateforme web de l'assemblée annuelle virtuelle. Notez que vous ne pourrez pas voter vos actions par téléphone pendant l'assemblée et devrez utiliser la webdiffusion en ligne à cette fin si vous ne l'avez pas fait avant l'assemblée.
8. Les invités ne pourront pas soumettre de questions ni voter à l'assemblée. Ils pourront rejoindre la webdiffusion en tant qu'invité sur [www.virtualshareholdermeeting.com/WSP2020](http://www.virtualshareholdermeeting.com/WSP2020).
9. Si un actionnaire a une question par rapport à l'ordre du jour devant être voté par les actionnaires à l'assemblée annuelle, cette question peut être soumise dans le champ prévu sur le portail web et au plus tard avant la fin de la partie formelle de l'assemblée. Nous répondrons aux questions relatives à l'ordre du jour avant la clôture du vote.
10. Après la levée de la partie formelle de l'assemblée, la direction fera une présentation sur les activités de la Société. À la fin de cette présentation, la Société répondra aux questions des actionnaires. Ces questions peuvent être soumises dans le champ prévu sur le portail Web lors de la réunion annuelle ou en utilisant le numéro de conférence téléphonique indiqué au bas à gauche de l'écran.
11. Pour nous permettre de répondre à un maximum de questions soumissionnées, nous limiterons chaque actionnaire à deux questions. Il est préférable que les questions soient succinctes et ne couvrent qu'un seul sujet par question. Les questions de plusieurs actionnaires sur le même sujet ou qui sont par ailleurs liées pourront être regroupées, résumées et traitées ensemble. Les questions qui ne pourront être traitées lors de l'assemblée annuelle seront répondues sur le site Internet de la Société au [www.wsp.com](http://www.wsp.com).
12. Les questions des actionnaires sont les bienvenues mais la conduite des affaires énoncées dans l'ordre du jour au profit



de tous les actionnaires sera primordiale. La Société n'a pas l'intention de répondre à des questions qui sont, entre autres:

- Sans rapport avec les affaires de la Société ou les affaires de l'assemblée annuelle;
- Liées à des informations matérielles non publiques de la Société;
- Liés à des griefs personnels;
- Des références désobligeantes à des individus ou qui sont autrement de mauvais goût;
- Des déclarations répétitives déjà faites par un autre actionnaire;
- Dans la poursuite des intérêts personnels ou commerciaux de l'actionnaire; ou
- Irrecevables à la tenue de l'assemblée annuelle tel que déterminé par le président ou le secrétaire de l'assemblée annuelle selon leur jugement raisonnable.

13. S'il y a des questions qui préoccupent individuellement un actionnaire et qui ne préoccupent pas tous les actionnaires, ou s'il n'y a pas eu de réponse à une question posée, ces questions peuvent être soulevées séparément après l'assemblée annuelle en contactant Alain Michaud, Chef de la direction financière, au 438 843-7317 ([alain.michaud@wsp.com](mailto:alain.michaud@wsp.com)).
14. L'enregistrement de l'assemblée annuelle est interdit. Une retransmission sera disponible sur le site Internet de WSP dans la section Investisseurs 24 heures après la fin de l'assemblée annuelle et sur le site Internet de Broadridge.
15. En cas de problème technique ou autre problème important qui perturbe l'assemblée annuelle, le président de l'assemblée annuelle peut ajourner, suspendre ou accélérer l'assemblée annuelle, ou prendre toute autre mesure qu'il juge appropriée compte tenu des circonstances.

Merci de votre coopération et de vous être joint à WSP lors de l'assemblée annuelle.